

**Dispositifs d’Injep Veille & Actus : Organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et nombre maximum d'emplois de chef de service et de sous-directeur dans les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : 1 décret et 4 arrêtés**

[Décret n° 2020-1727 du 28 décembre 2020 modifiant le décret n° 2014-133 du 17 février 2014 modifié](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042754519) fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

Journal officiel du 30 décembre 2020

Ce décret modifie l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche en intégrant à cette administration deux nouvelles directions : d'une part, la direction des sports et, d'autre part, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

[Arrêté du 28 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 17 février 2014](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042754594) modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

Journal officiel du 30 décembre 2020

L’arrêté du 28 décembre 2020 modifie l'arrêté du 17 février 2014 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

[Arrêté du 23 décembre 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042754586) fixant la liste et le classement par groupe des emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat au sein des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Journal officiel du 30 décembre 2020

L’arrêté du 23 décembre 2020 fixe la liste et le classement par groupe des emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat au sein des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

[Arrêté du 15 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042730297?r=ZTxsfDBdlT) fixant pour les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche le nombre maximum d'emplois de chef de service et de sous-directeur

Journal officiel du 24 décembre 2020

L'arrêté du 13 décembre 2019 susvisé est ainsi modifié :  
1° Dans l'intitulé, après les mots : « éducation nationale, » sont insérés les mots : « de la jeunesse et des sports et » ;  
2° A la fin du tableau figurant à l'article 1er, sont ajoutées les deux lignes suivantes :  
«

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Direction des sports** | **1** | **3** |
| **Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative** | **1** | **3** |

».

[Arrêté du 15 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 27 novembre 2019](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042730304?r=McHvaqqTkE) fixant pour les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche le nombre maximum d'emplois de directeur de projet et d'expert de haut niveau

Journal officiel du 24 décembre 2020

L'arrêté du 27 novembre 2019 susvisé est ainsi modifié :  
1° Dans l'intitulé, après les mots : « éducation nationale, » sont insérés les mots : « de la jeunesse et des sports et » ;  
2° A l'article 1er, le nombre : « 22 » est remplacé par le nombre : « 23 ».